



148, rue de Limpach
L-3932 Mondercange
B.P. 5. L-3901 Mondercange

T. +352 48 86 65 - 1
F. +352 48 86 65 -82
E. flf@football.lu

L'ARBITRAGE EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE

1) Mesures à prendre pour la période précédant le coup d'envoi

- Comme certaines zones techniques sont de dimension trop étroite pour offrir une place assise au staff et aux joueurs, les clubs seront autorisés à mettre en place des bancs supplémentaires pour offrir une place assise à chaque personne qui figure sur la feuille de match. Ces bancs peuvent être placés devant la clôture sans toutefois gêner l'arbitre – assistant dans l'exécution de sa tâche. Les personnes y prenant place devront rester assis pendant tout le match.

Les clubs sont priés de veiller à :

- mettre à disposition des arbitres des vestiaires nettoyés et d'une surface adaptée à la situation actuelle.
- ne permettre l'accès aux vestiaires qu'aux personnes autorisées.
- mettre à dispositions aux arbitres des bouteilles d'eau individuelles.
- assurer que la zone de distance sanitaire (2 M au minimum) entre les assistants et les spectateurs, respectivement les bancs de touche, soit garanti à tout moment. Si le banc de touche ne pourra pas être reculé à cette distance, toutes les personnes qui y ont pris place devront porter un masque sanitaire.
- les entraîneurs respectivement les joueurs de réserve sur le banc ne devront pas approcher l'arbitre respectivement l'arbitre/assistant.
- Prière de rappeler à vos joueurs de ne pas s'approcher de l'arbitre pour discussions, critiques ou similaires. La zone de distance sanitaire devra à tout moment être respectée.



148, rue de Limpach
L-3932 Mondercange
B.P. 5. L-3901 Mondercange

T. +352 48 86 65 - 1
F. +352 48 86 65 -82
E. flf@football.lu

2) « COUNT-DOWN » pour la journée du match

- - 60' → Arrivée de(s) l'arbitre(s) au stade.
- Les seules personnes à rencontrer les arbitres dans leur vestiaire sont le délégué d'arbitre du club visité et les deux délégués d'équipe (en respectant les mesures d'hygiène sanitaire)
- 60 - 45' → remise de l'équipement aux arbitres pour effectuer un premier contrôle
- 45' – 40' au plus tard: → Remise de la feuille de match et des licences aux arbitres (copies nécessaires déjà faites). La feuille de match doit être déjà signée par le responsable de sécurité et les capitaines.
- Aucun contrôle visuel dans les vestiaires. S'il y a un doute d'une équipe ou de l'arbitre concernant l'identité d'un joueur, ce joueur se présentera seul à l'arbitre en respectant la distance sanitaire (2 m) et en portant son masque.
- 35' → période d'échauffement des arbitres
- 15' → les arbitres rentrent dans leur vestiaire.
- 15' → Le délégué d'arbitre informe l'arbitre sur la position du (des) responsable(s) de sécurité
- 10' au plus tard :→ les équipes rentrent aux vestiaires après leur période d'échauffement. *Un contrôle éventuel de l'équipement des joueurs demandé par l'arbitre (port de bijoux, protège tibias etc.) devra se faire à l'extérieur des vestiaires. Les joueurs se présenteront un par un aux arbitres, tout en portant leur masque de sécurité, ceci sur demande de l'arbitre. Ce contrôle devra au plus tard se faire entre 10 et 5 minutes précédant le coup d'envoi. Les joueurs restent responsables de respecter le règlement des Lois de Jeu concernant leur équipement.*



148, rue de Limpach
L-3932 Mondercange
B.P. 5. L-3901 Mondercange

T. +352 48 86 65 - 1
F. +352 48 86 65 -82
E. flf@football.lu

- ***-4' → Pas de regroupement des 2 équipes à la sortie des vestiaires, chaque équipe retourne individuellement sur le terrain. Les joueurs remplaçants prennent place avec le staff technique sur les bancs mis à disposition tout en respectant les mesures d'hygiène sanitaires. Le bon déroulement serait le présent :***
 - En premier lieu l'équipe qui joue à domicile sort des vestiaires***
 - puis le trio arbitral (respectivement l'arbitre)***
 - ensuite l'équipe visiteuse***
- En rentrant sur le terrain, les arbitres ne procéderont à aucune procédure de « shake hands », ni entre arbitre(s) / joueurs, ni entre arbitre(s) et entraîneurs
- Coup d'envoi !
- Pour et après la mi-temps: Rentrée et sortie individuelle aux vestiaires.
- Coup de sifflet final !
- Les délégués des équipes se présentent au vestiaire de l'arbitre pour effectuer ensemble les obligations administratives concernant la fdm (mesures sanitaires à respecter) L'arbitre aura le libre choix de valider la fdm soit par le moyen du support électronique mise à disposition de l'arbitre (PC, tablette etc. désinfectée), soit chez lui par ses propres soins

Merci pour votre collaboration,

Pour le CAF

Charles SCHAACK

Président du CAF